

Seul le texte prononcé fait foi

**DÉCLARATION
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ PRONONCÉE
PAR S. E. M. ABDOU SALAM DIALLO,
PRÉSIDENT
DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU
PEUPLE PALESTINIEN, CONCERNANT LA SITUATION AU MOYEN-
ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

*(Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York, 22 octobre 2013)*

Monsieur le Président,

A l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois, je souhaite vous exprimer mes félicitations et surtout vous assurer de l'entière disponibilité du Bureau du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien. Permettez-moi également de remercier le Secrétaire général adjoint Feltman pour son exposé détaillé et objectif.

Monsieur le Président,

La dernière fois que j'ai eu l'occasion de m'adresser au Conseil en juillet, peu après l'annonce de la reprise des négociations israélo-palestiniennes, j'ai appelé à un engagement durable de la communauté internationale pour que les parties respectent leurs promesses, négocient de bonne foi et s'abstiennent de tout acte qui mettrait en péril les négociations.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les parties de parvenir à un accord global dans un délai de neuf mois, tandis que nous attendons des signes de progrès tangibles. Nous trouvons encourageante l'annonce récente selon laquelle les efforts de médiation des États-Unis seront intensifiés et le rythme des négociations accéléré. Nous nous félicitons de la relance tant attendue du Quatuor et de sa volonté de réunir les envoyés tous les mois pour suivre les progrès accomplis. Nous estimons, toutefois, que le Conseil ne donne pas encore la pleine mesure de ses capacités de rétablissement de la paix en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

Monsieur le Président,

Des signes inquiétants montrent que, de part et d'autre, des groupes qui ont intérêt à ce que le conflit se poursuive se mobilisent aussi. Il est donc impératif que la communauté internationale, notamment le Conseil en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, reste vigilante et agisse de toute urgence et avec détermination pour contrer les provocations au cours de cette phase délicate, faire respecter le droit international et protéger les civils.

Nous restons préoccupés par la persistance des annonces concernant les colonies de peuplement israéliennes, comme celle qui vient de s'implanter à Jérusalem-Est, qui empoisonnent le climat des négociations. Nous demandons au Conseil de prendre des mesures pour l'application de la résolution 446 (1979). La directive de l'Union européenne concernant le financement des projets israéliens dans les colonies est une initiative louable qui devrait être pleinement mise en œuvre. Nous invitons d'autres États à faire de même. Il faut une véritable pression de la communauté internationale si l'on veut obliger le Gouvernement israélien à mettre fin aux colonies et à faire des compromis à la table des négociations. Nous sommes également préoccupés par les actes de provocation à proximité de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem et la montée des attaques commises par les colons contre les Palestiniens pendant la récolte des olives. Les rafles menées dans les territoires palestiniens alimentent encore plus les tensions.

De même, la question explosive des milliers de Palestiniens dans les prisons israéliennes reste un sujet de préoccupation majeure de notre Comité.

Monsieur le Président,

Depuis que les initiatives politiques que j'ai mentionnées ont été prises, nous aurions dû assister à une amélioration de la situation sur le terrain. Ce qui, à l'évidence, aurait contribué à un processus de négociations encore plus crédible.

Paradoxalement, les Palestiniens doivent faire face à une contraction économique, une augmentation des déficits budgétaires et un chômage de masse. La situation humanitaire à Gaza empire.

Cependant, le Comité est d'avis que les mesures de relance économique, y compris le soutien des donateurs peuvent contribuer à une embellie de l'économie. Toutefois, elles doivent s'accompagner d'une levée générale des restrictions imposées par la puissance occupante. D'après la Banque mondiale, ces restrictions coûtent à l'économie palestinienne 3,4 milliards de dollars par an, rien qu'en Cisjordanie.

Il convient de préciser que toutes les évaluations des dommages économiques provoqués par l'occupation aboutissent à la même conclusion : l'économie palestinienne aurait prospéré si elle ne faisait pas l'objet de tant de mesures coercitives.

Monsieur le Président,

Notre Comité fonde de sérieux espoirs sur l'actuel cycle de négociations. Aussi, continuera-t-il à s'employer sans réserve à soutenir l'initiative de paix actuellement en cours.

Nous encourageons le Conseil à mettre son autorité politique et morale au service de la recherche d'une solution définitive et durable au conflit israélo-palestinien.

Je vous remercie de votre attention.

* * *